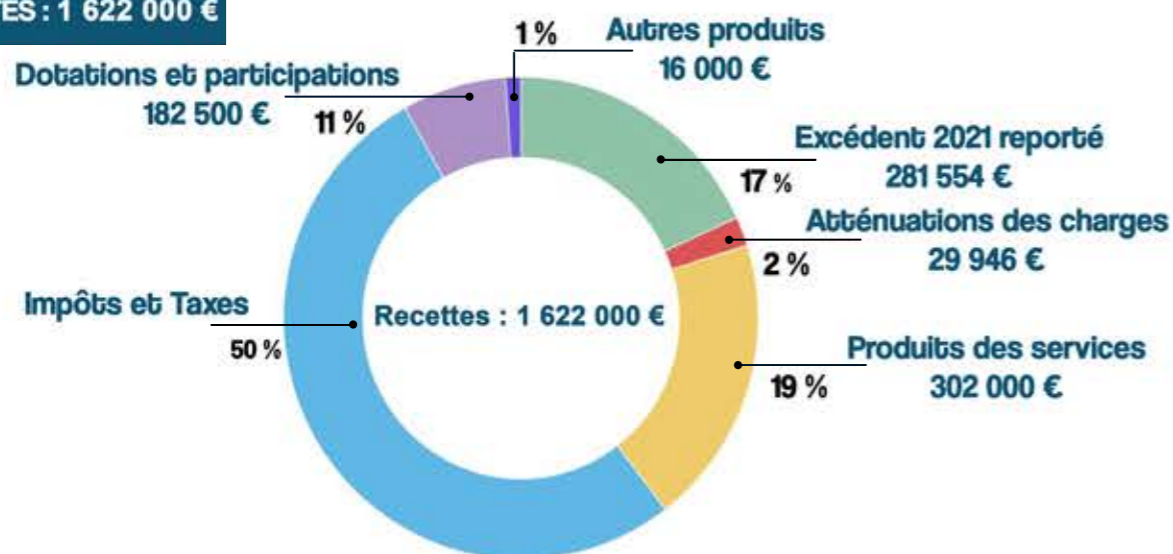




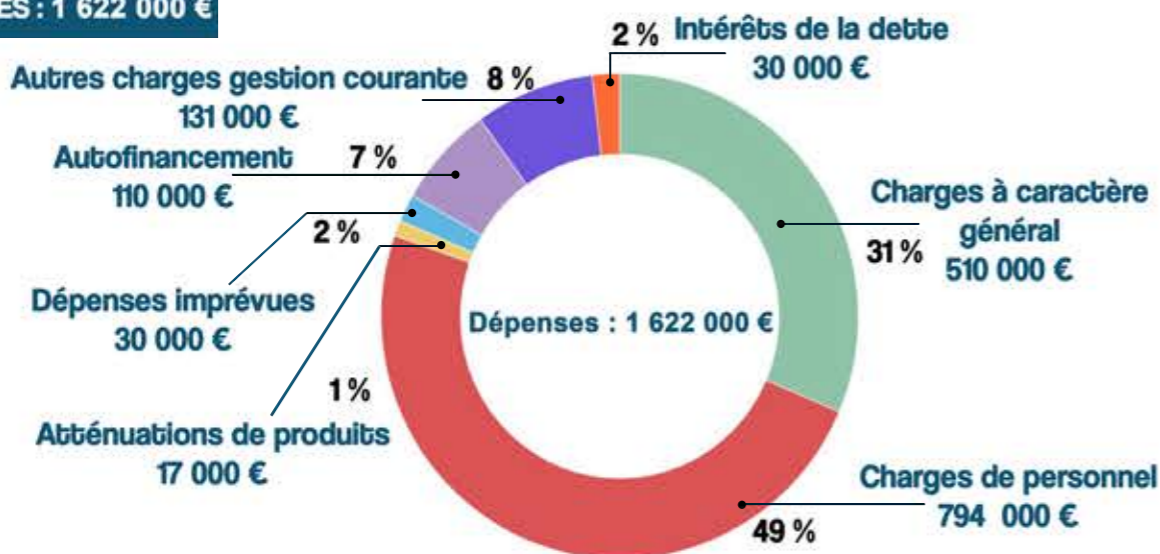
LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2022

FUNCTIONNEMENT

RECETTES : 1 622 000 €



DÉPENSES : 1 622 000 €



Un budget de fonctionnement maîtrisé malgré la forte hausse du coût de l'énergie

Après la crise sanitaire qui a fortement impacté les budgets 2020 et 2021, la commune doit faire face à la forte augmentation du coût de l'énergie. Si l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité est plafonnée à 5% pour les ménages, ce n'est pas le cas pour les collectivités qui voient leurs budgets fortement impactés.

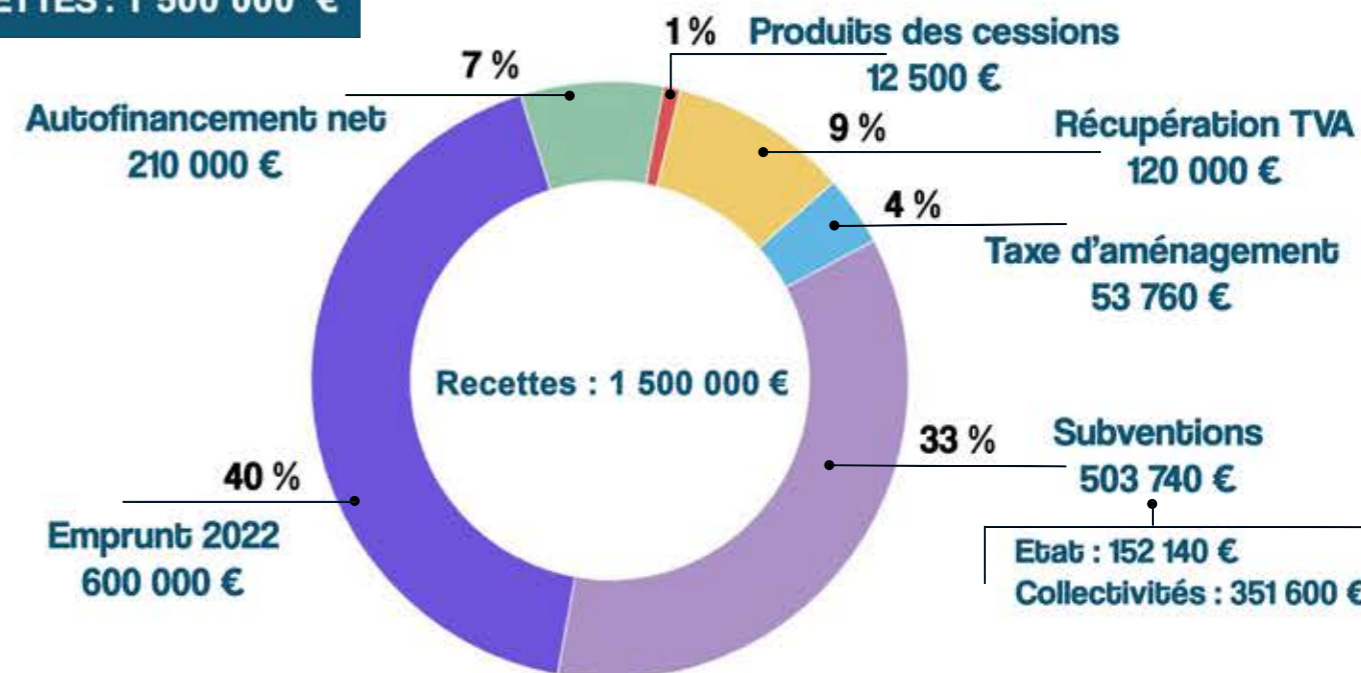
Pour Saint-Romain-en-Gal, le coût budgétaire 2022 du gaz et de l'électricité est estimé à 120 000 € contre 52 400 € en 2020 et 61 000 € en 2021, soit une augmentation de près de 200 % sur un an du coût de l'énergie. Cette tendance devrait s'inverser en 2023 grâce à la rénovation énergétique du groupe scolaire, à la production photovoltaïque et au groupement de commandes pour l'achat d'électricité mis en place par le SYDER (SYndicat Départemental d'Énergie du Rhône).

Malgré tout l'excédent reporté 2021 de 281 554 € devrait contribuer à atténuer ce passage difficile de 2022.

Conformément aux directives gouvernementales, toutes les régulations de température seront réglées cet hiver à 19°C dans l'ensemble des bâtiments communaux.

INVESTISSEMENT

RECETTES : 1 500 000 €



DÉPENSES : 1 500 000 €



Un budget d'investissement 2022 largement consacré à la rénovation énergétique du groupe scolaire

Cette rénovation qui a débuté à l'automne 2021 s'achèvera à la rentrée scolaire 2022. Le coût global de cette opération s'élève à 1 104 000 € TTC, dont 860 000 € sur l'exercice 2022.

Grâce à cette rénovation énergétique et à la production photovoltaïque, le coût de fonctionnement du bâtiment devrait baisser de 70 % tout en favorisant la transition énergétique.

Le capital de la dette qui était de 115 000 € en 2020 est de 93 964 € en 2022. Il devrait remonter en 2023 du fait de l'emprunt de cette année qui finance le budget d'investissement de 1 500 000 € à hauteur de 600 000 €. Les subventions de l'Etat et des collectivités s'élèvent à 503 740 € soit une part très importante de nos investissements. L'autofinancement communal de 210 000 € est lui aussi très significatif.